

Guide du changement d'adresse en ligne

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, **simultanément** auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco : Association générale des institutions de retraite des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, Camieg : Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières.
- Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, CGSS : Caisses générales de Sécurité sociale, MSA : Mutualité sociale agricole, Caf : Caisse d'allocations familiales, Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse, CNMSS : Caisse nationale militaire de sécurité sociale, CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie, Crav : Caisse régionale d'assurance vieillesse, Enim : Établissement national des invalides de la Marine, FSPOEIE : Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, Ircantec : Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, Mines : Retraite des Mines, RAFP : Retraite additionnelle de la fonction publique, SASPA : Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées)
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV : Système d'immatriculation des véhicules)

Vous pouvez utiliser le téléservice ci-après pour signaler un changement d'adresse.

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

Ce téléservice peut être utilisé **quelle que soit votre nationalité**.

Il n'est disponible qu'en langue française. C'est un **service gratuit**.

Téléservice, mode d'emploi :

Le site officiel www.service-public.fr permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés.

Démarche : Créer un compte sur <https://www.service-public.fr/> (Accueil)

ou se connecter sur son compte déjà créé <https://www.service-public.fr/>

Se connecter



Ou utiliser vos identifiants Service-Public.fr

Votre email personnel
Par exemple : nom.prenom@exemple.com

Votre mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)

[Pas encore de compte ? →](#)

Ou se connecter par l'intermédiaire de **France connect** sur l'un de vos sites utilisé habituellement: impots, amélie, france identité etc.....

Se connecter



Ou utiliser vos identifiants Service-Public.fr



Par un chemin ou par un autre vous arrivez à :
Service public.fr **Bienvenue sur votre compte**
En bas de page : *démarches en ligne*
puis *Changement d'adresse en ligne (services en ligne)*
puis *Accéder à la démarche en ligne*
Page ; *déclaration de changement de coordonnées* (Bien penser à cocher "*Modification administrative*")
puis : *commencer*

Tous renseignements complémentaires sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

(Ceci est un Lien : copier puis coller sur Google)

*Si vous souhaitez être accompagné dans ces démarches, vous pouvez prendre rendez-vous avec France service lors de leur permanence à la Mairie de Le Grand Village plage
ou à la maison France Service 55 bis route des allées à St Pierre d'Oléron.
Pour tout rendez-vous appeler le : 05 46 47 65 00*

Pensez également à changer votre adresse sur :

- ◆ -Le site de votre complémentaire santé.
- ◆ -Le site de votre(vos) assurance(s) habitations et véhicules.
- ◆ -Le site de votre (vos) banques(s) et organismes de prêts ou de placements.
- ◆ -Le site de votre fournisseur d'énergie et la RESE.
- ◆ -Le site de votre fournisseur de téléphone mobile.
- ◆ -Le site de votre fournisseur d'internet.
- ◆ -Vos différents abonnements.
- ◆ -Si vous commandez habituellement sur internet, pensez à modifier votre adresse sur les différents sites sur lesquels vous êtes enregistrés.
- ◆ Pensez également à prévenir famille, amis et relations.

Quelques conseils pratiques supplémentaires:

Vous continuerez pendant quelques semaines voire quelques mois à recevoir du courrier à votre ancienne adresse :

Ne changez pas immédiatement votre numéro, placez le nouveau sur un support provisoire, près de l'ancien barré d'un scotch de couleur

ou, sous le nouveau numéro, écrivez sur un support provisoire la mention **ex N°**

Inscrivez bien les noms concernés par votre adresse sur votre boîte aux lettres pour faciliter provisoirement le travail du facteur et des livreurs.